



Présence des ayants droits lors d'une succession

Par **bernard71_old**, le **13/06/2007** à **20:04**

J'ai perdu mon père le 4 novembre 2006 et ma mère le 22 avril 2007 je fais partie des ayants droits je vais être convoqué chez le notaire est ce normal de ne pas avoir été convoqué par ce même notaire après la mort de mon père ça fait déjà plus de 6 mois peut-on exiger que les conjoints des ayants droits dans cette succession ne soient pas présent

Par **Jurigaby**, le **13/06/2007** à **20:24**

Bonjour.

Ce sont les héritiers présomptifs qui doivent demander l'ouverture d'une succession à un notaire.

Dès lors, si le notaire n'a été saisi que tardivement de l'affaire, c'est normal que vous n'ayez pas été encore convoqué chez lui.

Concernant la question sur les conjoints, je pense effectivement que le notaire est en droit d'exiger pareille chose.

La succession est une affaire de famille comme on dit, et dans la mesure où lesdits conjoints ne sont pas appelés à la succession, rien d'anormal à ce qu'ils n'y soient pas convoqués.